



REGLEMENT

APPEL A PROJETS 2013 « d'Economie Sociale et Solidaire » sur le Pôle Azur Provence

Contexte

L’Economie Sociale et Solidaire (ESS) est une économie à part entière qui génère, à la fois, une efficacité économique et donc de la richesse, mais également une efficacité sociale. Les entreprises de l’ESS proposent des activités de proximité, diversifiées et non délocalisables qui savent répondre à des besoins émergents sur des secteurs innovants.

C’est parce que la Communauté d’Agglomération Pôle Azur Provence ambitionne pour son territoire un développement économique dynamique, innovant, soucieux de cohésion sociale, créateur d’emplois et porteur de sens et d’innovation qu’elle a souhaité s’inscrire, aux côtés de la Région Provence Alpes Côte d’Azur, dans projet d’envergure de développement de l’Economie Sociale et Solidaire à travers la signature d’un Contrat Local de Développement (CLDESS).

Avec 2 115 salariés et près de 42 millions d’euros de salaires bruts versés, l’économie sociale et solidaire connaît sur l’ensemble du pays grassois une implantation significative dans l’emploi, équivalente au volume total d’emploi dans la construction sur le Pôle Azur Provence, représentant 9,3 % de l’ensemble des salariés du secteur privé.

Forte de ce constat, la communauté c'est dotée d'un plan d'actions de soutien au développement de l'ESS, partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire, pour la période 2012-1015, structuré autour de quatre objectifs : identifier et animer un réseau des acteurs de l'ESS sur le territoire, faire connaître et reconnaître l'ESS et promouvoir ses valeurs et ses pratiques, renforcer les acteurs présents sur le territoire et soutenir le développement de nouvelles initiatives.

C'est dans cette démarche que s'inscrit cet appel à projets.

Le présent document définit les modalités de participation ainsi que les critères d'éligibilité et accompagne le dossier de candidature.

1) Les objectifs et les caractéristiques de cet appel à projet

Cet appel à projets a pour ambition de soutenir le démarrage et le développement d’initiatives économiques solidaires innovantes et socialement responsables, ayant un impact positif en termes de création et ou de pérennisation d’emplois sur le territoire de Pôle Azur Provence.

Cet appel à projets se caractérise par sa dimension partenariale qui permet d’élargir le soutien apporté par la collectivité.

Ainsi, à l’issue du jury de sélection :

- les candidats lauréats de l’appel à projets se verront octroyer une subvention d'aide au démarrage ou au développement de la part du Pôle Azur Provence,
- tous les candidats (lauréats ou non) pourront se voir proposer également des accompagnements spécifiques (recherche de partenariats, de locaux,...), voir d’autres dispositifs de financements, selon des modalités précisées en annexe du présent règlement par chacun des partenaires (cf Annexe 1).

2) Les porteurs de projets

Cet appel à projets est ouvert à des personnes morales de droit privé et des personnes physiques. Sont ainsi concernées, les entreprises de l'ESS (telles que définies dans la Charte locale de développement de l'ESS - cf Annexe 2) ou un groupe de personnes agissant ou souhaitant agir sur le territoire (siège social ou activités régulières sur le Pôle Azur Provence).

Chaque candidat devra, pour être éligible à cet appel à projets, dans son dossier de candidature, justifier de son appartenance (ou de sa future appartenance) à l'ESS. Il devra expliciter comment il traduit (ou traduira), dans son activité et sa gouvernance, les valeurs et pratiques de l'ESS organisées autour de 4 axes obligatoires :

- **la gestion démocratique*** : un individu = une voix.
- **non lucrativité ou lucrativité limitée** : les bénéfices ne servent pas à la rémunération des actionnaires mais sont pour l'essentiel réinvestis pour développer l'activité de la structure, assurer sa trésorerie et ses fonds propres. Principe de non redistribution individuelle des profits.
- **l'ancre territorial** : territoire d'intervention, dimension non-délocalisable des emplois, partenariats....
- **l'utilité sociétale** : apporte une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou insuffisamment satisfaits sur le territoire.

3) Les initiatives concernées

Cet appel à projets soutient des initiatives dans leur phase d'émergence, de démarrage ou de développement.

Ces initiatives doivent répondre à des besoins sociaux, renforcer la cohésion sociale et le développement territorial en proposant des solutions innovantes qui ont pour objectif de créer et / ou de consolider des emplois sur le Pôle Azur Provence.

Seront ainsi concernées les initiatives qui permettront de répondre à des besoins peu, mal ou non satisfaits au regard des problématiques locales identifiées :

- contribuer à l'amélioration de la qualité de vie (logement, transports, accès à la culture, aux loisirs, favoriser une production et une consommation de proximité..),
- apporter des réponses en matière de gestions des déchets (recyclerie, réemploi,...)
- rendre des services aux entreprises et aux salariés du territoire (conciergerie, ...)
- proposer des services aux personnes,
- développement le tourisme social,
- soutenir et développer l'agriculture locale par des projets collectifs (associations, Cuma, coopératives, GAEC...)
- autres...

4) Jury et critères de sélection du projet

Le jury sera composé d'élus et de personnes qualifiées des services de la collectivité et des partenaires du territoire (membres du conseil de gouvernance du CLDESS et autres partenaires associés à la démarche). Le jury examinera les dossiers en prenant en compte les critères suivants :

• **L'utilité sociétale et l'innovation sociale de l'activité** : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération.

***Gestion démocratique** : pour le cas particulier des SA et des SARL, il sera demandé de rapporter des actions concrètes qui participent d'une gestion démocratique.

• **La création et/ ou la pérennisation d'emploi :** le projet doit avoir un impact direct sur la création et / ou le maintien d'emploi durable et responsable sur le territoire.

• **L'équilibre économique global du projet et son potentiel de pérennisation:** le projet doit reposer sur un modèle économique adapté à la mise en œuvre, le développement et surtout à la continuité de l'action.

Le jury sera particulièrement attentif à l'existence de financements conjoints et d'hybridation des ressources dans le budget prévisionnel présenté à même de consolider la pérennisation du projet à terme.

• **La dimension partenariale du projet.**

• **Le projet devra également présenter une procédure d'évaluation détaillée.**

5) Nature, montant et modalités des aides apportées

Afin d'accompagner au mieux les candidats, le jury peut à l'issue de sa sélection:

- octroyer une subvention d'aide au démarrage ou au développement du Pôle Azur Provence,
- et/ou orienter les projets vers un autre dispositif (parmi ceux proposés par les partenaires associés).

5.1 Concernant les subventions d'aide au démarrage ou au développement de la CAPAP :

Le montant des aides attribuées aux projets retenus est fixé au cas par cas par le jury, en tenant compte de l'appréciation des besoins de chaque projet et de l'enveloppe générale affectée par le Pôle Azur Provence à cet appel à projets (soit 30 000-trente mille- euros).

Si la structure a déjà une activité économique sur le marché, les financements publics n'excèdent pas 50% du total du budget. Si la structure n'a pas d'activité économique sur le marché, les financements publics n'excèdent pas 80% du total du budget.

Le montant attribué par le jury est ferme et définitif après l'approbation du Conseil Communautaire. Le versement de la subvention attribuée se fait :

- en une fois pour les subventions inférieures ou égales à 5 000 euros (cinq milles) : 100% au démarrage du projet avec production d'un bilan final au plus tard le 31 décembre 2014.
- en deux fois pour les subventions supérieures à 5 000 euros (cinq milles) : 80% au démarrage et 20% sur production d'un bilan final à l'issue de l'action (la date de fin de l'action est précisée par le porteur de projet dans le dossier de candidature, et devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2014).

Le lauréat s'engage à fournir les justificatifs démontrant l'utilisation du montant de la subvention allouée par le Pôle Azur Provence. Dans le cas contraire, le lauréat devra rembourser le Pôle Azur Provence à hauteur du montant initialement perçu qui n'aura pas été utilisé pour réaliser le projet.

5.2 Les aides proposées par les partenaires associés à l'appel à projets :

L'éligibilité à toutes les autres aides (les aides non financières et les aides apportées par les partenaires associés à l'appel à projets) sera également appréciée par le jury en fonction des besoins de chaque projet et également des priorités mentionnées lors du dépôt des candidatures par le porteur de projet.

Elles seront proposées aux candidats à l'issue de la sélection, et ce, selon les modalités définies par chaque partenaire (cf Annexe 1).

6) Les dossiers

Le dossier de candidature et le présent règlement peuvent être sollicités par email vtetu@poleazurprovence.com ou téléchargés sur le site : www.poleazurprovence.com

Les dossiers devront être remis (dépôt au courrier) dûment complétés **au plus tard le 15 septembre 2013** (le cachet de la poste faisant foi), **en 1 exemplaire original**.

6.1 Le dépôt du dossier :

Il s'effectue auprès de la Direction Développement - Qualité de vie – Solidarité, Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence (**57, avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 - 06130 Grasse Cedex**) au plus tard le 15 septembre.

Le service Politique de la ville - Emploi vérifiera le contenu du dossier, s'assurera que toutes les pièces justificatives sont présentes. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

6.2 Procédure de sélection :

Les dossiers admissibles au regard des critères indiqués aux Chapitres 2-3-4 feront l'objet d'une convocation pour un entretien. A l'issue des entretiens, le jury statuera sur les dossiers admis. La liste des lauréats sera présentée pour validation en Conseil de Communauté le 8 novembre 2013.

Pour les autres aides, le jury étudiera l'éligibilité des différents dossiers aux autres dispositifs portés par les partenaires associés. Chaque dossier éligible, se verra proposer une mise en relation directe avec le partenaire selon les modalités précisées en annexe par chaque partenaire.

7) Le calendrier indicatif

15 septembre 2013

Date limite de dépôt des dossiers de candidature.

Fin septembre 2013

Convocation des porteurs admissibles en première lecture à un entretien. Délibération du jury. Parution de la liste des lauréats.

8 novembre 2013

Délibération du Conseil Communautaire pour le versement des subventions.

Janvier 2014

Signature d'une convention et versement du 1^{er} acompte sur la subvention.

2014

Réalisation et suivi des projets.

31 décembre 2014

Évaluation des projets et actions finalisées. Versement du solde de la subvention au regard du bilan final.

8) Suivi et réalisation

Le lauréat doit réaliser son projet dans les délais prévus, au plus tard au 31 décembre 2014. Il s'engage à rendre compte des phases de préparation et de réalisation. A ce titre, il fournira, à minima :

- un bilan technique et financier à mi-parcours de la réalisation de son projet.
- un rapport final d'activité et un rapport financier, dans un délai d'un mois après l'aboutissement du projet.

Dans le cas contraire, il s'engage à rembourser la subvention allouée par le Pôle Azur Provence.

Pour tous les projets lauréats, un comité de suivi sera constitué. Il sera composé d'un technicien du service emploi de la collectivité et agrégé en fonction des besoins de chaque projet. Ce comité de suivi proposera un accompagnement technique, ancré sur le territoire pour un bon déroulement de l'action et contribuer si nécessaire à sa pérennisation.

Le suivi des projets réorientés suite à l'appel à projets seront organisés par le partenaire associé à l'origine de l'octroi d'un soutien. La collectivité sera associée au suivi de la réalisation de ces projets (comité de suivi ou autre forme à définir au cas par cas).

9) Communication

Le lauréat doit travailler à la communication de son projet et accepter d'en être le témoin après sa réalisation. Il s'engage à valoriser et à accepter toute action de communication pour son projet.

Le lauréat s'engage à faire apparaître sur ses documents informatifs ou promotionnels la participation de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et de tous les partenaires associés à la mise en œuvre de son action (au minimum au moyen de l'apposition des logos) et à faire valider toute action de communication en amont de la diffusion. Il en sera de même lors de ses manifestations.

Le lauréat doit participer à une restitution de son projet auprès de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence ou dans le cadre d'événements liés à la promotion de l'ESS.

Ces temps d'échange permettront une mise en relation des différents acteurs de l'ESS sur le territoire.

Fait à Grasse, le

Signature originale **obligatoire** du représentant légal de la structure porteuse du projet, ou du porteur de projet.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Les différentes formes de soutiens proposés par les partenaires associés à l'appel à projets de la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Les candidats pourront ainsi bénéficier de différentes formes de soutien selon les modalités précisées par chacun des partenaires associés:

-  Informations-conseils
-  Accompagnement
-  Financements

-  Communication
-  Formation
-  Hébergement



La NEF -Nouvelle Economie Fraternelle -

La Nef est une société financière coopérative qui se donne pour objectif de collecter l'épargne des personnes soucieuses de donner un sens à leur argent en permettant à celui-ci de financer, à travers des prêts et en totale transparence, des projets à forte(s) dimension(s) sociale, culturelle et environnementale... « pour que l'argent relie les hommes ».

Dans le cadre de cet appel à projets, la Nef peut accompagner au montage de la demande de prêt, de garanties et à la recherche d'autres partenaires financiers des finances solidaires (CIGALES, GARRIGUE par exemple).

Jacques DECAMS, correspondant NEF bénévole - jacques.decams@wanadoo.fr



L'URSCOP PACA - Union Régionale des Scop de PACA -

Les SCOP, société coopérative et participative, sont des sociétés commerciales, dont la réussite repose essentiellement sur l'implication et la motivation des salariés, associés majoritaires de l'entreprise. Entreprises coopératives, elles poussent jusqu'au bout la logique de participation en appliquant un partage effectif des bénéfices réalisés. Ce sont des entreprises responsables avec des salariés qui, tout en gardant l'intégralité des avantages de leur statut, deviennent des « entrepreneurs associés » directement concernés par la marche de leur entreprise.

Les SCIC, société coopérative d'intérêt collectif, sont des sociétés qui voient, autour d'un projet économique d'utilité sociale collective et ancré dans un territoire, se fédérer un multi-sociétariat où l'on retrouve des salariés, des usagers et d'autres partenaires, financiers ou collectivités publiques, etc.

Sur la Région PACA, les SCOP et les SCIC représentent plus de 230 entreprises rassemblant près de 3000 salariés. La solidarité étant une de leur valeur fondamentale, elles ont mis en place, grâce à des cotisations, une délégation régionale capable de répondre à leurs besoins tant en terme de conseils (juridique / gestion) que de financement. La délégation régionale des SCOP et SCIC de PACA a également pour mission d'accompagner les SCOP et les SCIC en création.

Dans le cadre de cet appel à projets, la Délégation régionale des Scop de PACA propose de diffuser l'information et promouvoir le dispositif auprès des membres de son réseau (Scop et Scic de PACA) ainsi qu'aux porteurs de projet et d'accueillir les porteurs de projet qui souhaiteraient répondre à cet appel à projet et de porter un avis sur la création d'entreprise en coopérative (Scop ou Scic).

Laurent D'HAUTE SERRE, directeur – 04 91 90 19 35 - l.dhauteserre@scop.coop

Site internet www.les-scop-paca.coop



Le PECOS - Pôle d'Economie Solidaire -

Développer l'économie solidaire dans les Alpes Maritimes, en s'appuyant sur la constitution d'un pôle local d'économie sociale et solidaire ; avec pour objet d'informer sur l'ESS, d'accompagner les projets, de soutenir, de promouvoir les initiatives et de mutualiser des biens et des services.



Ce que nous pouvons apporter dans le cadre de cet appel à projets :

- Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire.
- Accompagnement au montage du projet avec le dispositif PILES dans le cadre du RLA.
- Travailler sur les enjeux collectifs du projet.
- Soutien à la mise en réseau.
- Relais de communication.
- Participation au jury de sélection.

Christophe GIROGUY, directeur - contact@pecos06.org

Site internet pecos06.org



L'ADIE - Association pour le Droit à l'Initiative Economique -

L'ADIE est une association de loi 1901 créée en 1989 par Maria Nowak, elle est présidée depuis mars 2011 par Catherine Barbaroux. Reconnue d'utilité publique, l'Adie aide les personnes exclues du marché du travail, et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique, à créer leur entreprise et donc leur emploi, grâce au microcrédit (financement professionnel pouvant aller jusqu'à 10 000€). L'Adie accompagne par ailleurs les porteurs de projet, afin de les soutenir en amont et en aval du lancement de leur micro-entreprise pour en garantir la pérennité. L'association travaille avec des bénévoles, encore en activité ou à la retraite, pouvant apporter leur expertise dans un domaine d'activité. En accordant plus de 117 000 microcrédits depuis sa création, l'Adie a financé plus de 85 000 entreprises créées par des chômeurs et des bénéficiaires de minima sociaux. L'association démontre ainsi la capacité d'initiative et l'esprit d'entreprise de nombreuses personnes exclues du marché du travail.

Dans le cadre de cet appel à projets, nous proposons de mettre à disposition des porteurs de projet toute notre expertise du microcrédit ainsi que nos dispositifs d'accompagnement. Ainsi, un accompagnement des porteurs de projet dans la création de leur entreprise peut être proposé, sous la forme d'un financement par le microcrédit professionnel, ainsi qu'une aide au montage et au développement du projet. Peut être proposé :

- **un accompagnement en amont du dépôt du dossier**, par des bénévoles pour l'aide au montage du projet.
Cet accompagnement peut se faire sous la forme d'un atelier de formation ou d'un rendez-vous individuel.
- **un accompagnement personnalisé (post-création)**, dispensé par un bénévole, après un rendez-vous diagnostic axé sur la stratégie commerciale. De plus, le bénévole apporte un appui et un soutien régulier durant les premières années d'activité du porteur de projet.
- **un rendez-vous d'experts** apportant des conseils d'experts dans les différents domaines commercial, compta/gestion, banque.
- **la formation Créajeunes** qui consiste à former à l'entrepreneuriat un porteur de projet de 18 à 32 ans pendant une période de 8 semaines. Cours théoriques et formation pratique à la réalisation du business plan associé à un tutorat d'un bénévole issu du monde de l'entreprise.
- **un Microcrédit professionnel** pour le démarrage ou le développement projet pouvant venir en co-financement d'autres ressources.

NB : les ressources bénévoles qui assurent l'accompagnement sont assez limitées sur le bassin grassois, aussi nous ne pourrons proposer des RDV que sur Cannes et Nice. En revanche, un conseiller en financement assure une permanence tous les lundis au CHRS ALC réso de Grasse pour le 1^{er} accueil.

Ludovic PANYASIRI - 06 83 48 73 45 - lpanyasiri@adie.org

Site internet : www.adie.org



La CLAIE - Coopération Locale et Appui aux Initiatives dans l'Economie sociale et solidaire.

La CLAIE est une structure qui vise à professionnaliser, structurer et développer l'économie sociale et solidaire.

Pour cela, elle mène des actions de financement, d'accompagnement et de formation professionnelle.

En quelques chiffres la CLAIE s'est: 32 membres, 14 administrateurs, 10 salariés et 130 structures accompagnées chaque année.

Dans le cadre de cet appel à projets, la CLAIE ne propose pas d'accompagnement au montage du dossier, elle se tient toutefois à la disposition des structures soutenues ou non dans le cadre de cet appel à projet pour :

- bénéficier d'un **Dispositif Local d'Accompagnement**, dispositif national porté dans les Alpes Maritimes par la CLAIE.
- être intégré dans le **Réseau Local d'Accompagnement de l'ESS** dans les Alpes Maritimes animé par la CLAIE.
- être accompagné à la création ou à la consolidation d'un projet d'insertion par l'activité économique (IAE).
- obtenir des informations sur les projets de coopérations européennes
- être formé à l'économie sociale et solidaire (formation professionnelle avec prise en charge possible au titre du DIF).
- tester son projet à l'international avec le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs.
- bénéficier d'une subvention microprojets.

Contact : 04 92 07 19 22 - Site internet www.claie06.org



L'association Créactive 06 est une couveuse d'activités. Sa fonction est d'accompagner des personnes physiques dans le processus de création de leur activité.

Dans le cadre de cet appel à projet, nous pouvons travailler ensemble sur le développement d'une activité pérenne, s'inscrivant dans les principes et valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

De la détermination du seuil de rentabilité et du prix de vente, à la mise en œuvre de l'étude de marché et à la recherche de clients, ..., nous permettons, entre autre, au créateur de **tester son projet de création grandeur réelle** : en lui donnant la **possibilité juridique et légale d'utiliser notre numéro siret pour facturer, encaisser et vendre, sur le terrain**, tout en conservant son statut (salarié à temps partiel, demandeur d'emploi, étudiant, ...).

Le lien juridique qui nous permet d'accompagner notre public est le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise initié par la loi DUTREUIL de 2003.

Dès que leurs objectifs sont atteints, nous les aidons à trouver la forme juridique la plus adaptée à leur activité afin qu'ils puissent s'immatriculer en toute confiance.

Notre accompagnement se déroule dans le cadre d'entretiens individuels hebdomadaires et de formations collectives.

Vous pouvez vous inscrire gratuitement et sans engagement, à une réunion d'information sur notre site www.creative06.com pour mieux comprendre le type de collaboration que nous proposons.

**Créactive 06 - 17 rue de la Fontette, 06130 GRASSE - 20 Bd Carnot, 06400 CANNES
09.63.22.03.52 - creative06@orange.fr – site internet www.creative06.com**

Terre de liens PACA

Le **mouvement Terre de liens** met en place des actions et développe des outils innovants pour la préservation, l'acquisition et la transmission du foncier agricole dans un contexte de spéculation et de diminution des terres destinées à la production alimentaire.

Trois outils constituent ce mouvement : *l'association* sensibilise et mobilise les citoyens sur leur territoire de vie, la *Foncière*, outil financier de l'Économie Sociale et Solidaire, permet l'acquisition collective de foncier grâce à l'épargne solidaire, la *Fondation Reconnue d'Utilité Publique* reçoit des dons, des legs ou du mécénat.

En région PACA, l'association Terre de liens travaille de façon plus spécifique à la mise en place d'un réseau de bénévoles, notamment à travers la structuration de groupes locaux, pour permettre, entre autres, des actions de sensibilisation des citoyens et des élus, de construction de partenariats avec les collectivités, d'accompagnement de projets d'acquisition collective publique ou privée.

Dans le cadre de cet appel à projets, l'association Terre de liens PACA se propose de se positionner en tant qu'appui aux porteurs de projets agricoles respectueux de l'environnement, en les aiguillant vers les partenaires adéquats, en les conseillant sur les formes d'acquisitions collectives de fonciers et en mobilisant éventuellement la Foncière Terre de liens pour concrétiser l'achat de terre.

Contact : paca@terredeliens.org / 09 70 20 31 24
c.albin-fabre@terredeliens.org



La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur–CRESS PACA -
La CRESS PACA est une organisation régionale qui fédère et représente les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elle agit dans la transversalité et assure des missions de structuration, de représentation, de promotion, de formation et de développement économique au service des entreprises de l'ESS.

Dans le cadre de l'appel à projets « Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire » lancé par le Pôle Azur Provence, la CRESS PACA propose :

- **Son expertise dans le cadre de la participation au jury**, sur la qualification des candidatures. La CRESS PACA pourra également mettre en relation les candidats avec des acteurs régionaux voire nationaux.
- **Un soutien à la promotion de l'initiative du Pôle Azur Provence**, par sa diffusion sur des canaux de communication performants : sites www.cresspaca.org et sagess.pro, comptes des réseaux sociaux et la newsletter « L'Etoile » (plus de 7 000 abonnés). Par la suite la CRESS PACA apportera également son **soutien à la valorisation des projets sélectionnés**.
- **Un soutien politique**, par le partenariat de la CRESS PACA – Instance représentative des entreprises de l'ESS reconnue notamment par l'Etat et la Région PACA.

Laurent FIALON laurent.fialon@cresspaca.org et **Thibault POURBAIX** thibault.pourbaix@cresspaca.org
Technopôle de Château Gombert – Espace Nobel Bât D1 –
11 rue Frédéric Joliot Curie - 13013 Marseille – Métro La Rose
Tél : 04.91.54.96.75 - Fax : 04.91.04.08.29

Site internet www.cresspaca.org

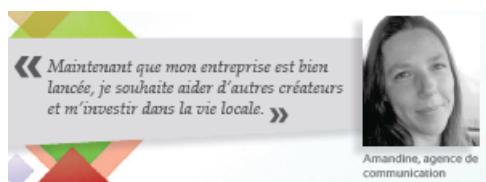
Initiative terres d'azur est une **structure d'accompagnement à la création, reprise et développement d'entreprise sociale et solidaire**.

Nous vous aidons à **formaliser votre projet, identifier vos besoins, valider la pertinence du projet, mobiliser les moyens financiers et valoriser vos pratiques d'entrepreneur solidaire**.

Initiative terres d'azur, c'est aussi une nouvelle génération d'entrepreneurs citoyens qui partagent leurs expériences et qui s'impliquent dans la vie locale en créant des actions collectives et solidaires sur le territoire. Quelques chiffres :

1 000 entreprises, c'est le nombre d'entreprises accompagnées depuis la création d'Initiative terres d'azur en 1998 et **5 millions** le montant de prêt d'honneur octroyé!

Initiative terres d'azur, une assurance pour l'avenir avec **un taux de pérennité** des entreprises accompagnées à 3 ans de **86%** !



Dans le cadre de cet appel à projet, Initiative terres d'azur vous propose un accompagnement personnalisé :

- ✓ Pour construire votre projet, vous bénéficiez:
 - De RDV individuels, d'ateliers thématiques et de séminaires
 - D'un guide de bonnes pratiques pour être un entrepreneur responsable et citoyen
 - D'une étude de faisabilité de votre projet
 - D'opportunités de rencontrer des dirigeants et experts en création d'entreprise (avocat, expert-comptable, banquier, ...)
- ✓ Pour financer vos besoins, vous êtes accompagnés dès le début de votre projet dans :
 - Le montage de votre prévisionnel financier et l'étude de la viabilité économique de votre projet
 - La mise à disposition d'outils financiers dont **un prêt d'honneur à taux 0** destiné à renforcer vos fonds propres
- ✓ Pour valoriser vos pratiques d'entrepreneur solidaire :
 - Un annuaire qui valorise vos talents
- ✓ Pour conforter votre développement, en disposant d'un suivi individuel et en intégrant la communauté Initiative terres d'azur : un réseau d'affaires d'entrepreneurs solidaires et engagés.

Nouveau : Vous cherchez des partenaires/prestataires qui ont un comportement citoyen et responsable ? Découvrez l'annuaire Initiative terres d'azur en ligne et ses monnaies de réputation sur : www.Initiative-terres-dazur.com

Contact : Alexandre GARNIER –Directeur Délégué- Tel 04 92 42 34 00
www.initiative-terres-dazur.com

Installée à Grasse dans l'espace Jacques-Louis Lions, une ancienne usine de parfum réhabilitée, la pépinière InnovaGrasse regroupe une communauté de jeunes entreprises innovantes. Elle propose deux axes d'entrée, l'un en pépinière héberge en bureaux privatifs et accompagne des start-ups, l'autre en coworking accueille dans des espaces partagés des entrepreneurs indépendants.

Dans le cadre de cet appel à projet, nous proposons un hébergement **en coworking** aux projets lauréats ESS innovants. Les porteurs de projets trouveront dans le coworking une formule d'hébergement souple et un mode de travail communautaire multipliant les avantages : hébergement à la carte, charges mutualisées, échange de compétences, réseautage, rencontres enrichissantes, émergence de nouvelles idées, etc.

Entreprises en pépinière et coworkers se croisent dans les espaces communs mis à leur disposition (salles d'échange, de réunion, cuisine, salle de reprographie, espace d'accueil) dans une atmosphère conviviale et toujours dans un esprit de partage et d'entraide. Ils bénéficient des animations mises en place pour eux (ateliers, rencontres économiques...).

Pépinière d'entreprise InnovaGrasse, 4 Traverse Dupont, 06130 GRASSE.
04 97 05 22 02- www.poleazurprovence.com

La Chambre de Commerce et d'Industrie est un établissement public à caractère administratif. Elle est composée d'une assemblée de chefs d'entreprise élus par leurs pairs et de collaborateurs permanents. Elle représente les 66 000 entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés de sa circonscription. Les missions de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur :

- écouter et représenter les entreprises
- déployer des services et accompagner les entreprises
- accroître et promouvoir l'activité économique du territoire
- former et accompagner le développement des compétences
- gérer des équipements structurants

En matière d'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprise, la CCI Nice Côte d'Azur propose un parcours guidé étape par étape :

1. Informer et sensibiliser à la démarche entrepreneuriale: Atelier de la Création/Reprise d'Entreprise
2. Tester et valider le projet par une formation-action : « 5 jours pour entreprendre » suivi d'entretiens individuels pour formaliser le projet
3. Accompagner à l'ingénierie financière et la recherche de financements
4. Effectuer les formalités administratives
5. Prendre en main le pilotage de l'entreprise sur 3 ans

CCI Nice Côte d'Azur- 20 boulevard Carabacel - 06005 NICE
Contact : Pôle création, transmission et reprise d'entreprise 0800 422 222
laurence.thibaud@cote-azur.cci.fr
www.cote-azur.cci.fr

Economie Solidaire et Insertion Active –ESIA–

ESIA est un organisme para public d'expertise et de financement d'activités sociales, solidaires et responsables. Nous intervenons dans les champs du développement économique et de la création d'emploi.

Dans le cadre de l'appel à projets ESS – CAPAP 2013, ESIA propose de diffuser l'information au sein de son réseau, d'apporter son expertise dans la procédure de sélection et de mettre à disposition des dossiers éligibles l'ensemble de ses outils financiers.

ESIA - Centre Régus - 455 Promenade des Anglais- Porte de l'Arenas, Hall C-06299 NICE CEDEX 3

Tel : 04 91 59 85 70 – Fax : 04 93 83 35 51 - esia.contact@esia.org

Site internet : <http://www.esia.org>

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes (CMA 06) est un établissement public administratif, géré par des artisans élus pour 5 ans au suffrage universel de personnes immatriculées et mentionnées au Répertoire des Métiers.

La CMA 06 a développé une offre de services répondant aux problématiques quotidiennes des artisans, en leur garantissant l'accès à un même ensemble de services quel que soit leur lieu d'implantation sur le territoire.

Cette offre de services s'inscrit dans une stratégie de satisfaction du client reposant à la fois sur une démarche active de contacts avec les artisans et une charte nationale de qualité de services.

Les conseillers de la CMA 06 proposent ainsi un ensemble de prestations, de la simple information à la formation, en passant par la sensibilisation, le conseil et jusqu'au montage du dossier.

Cet accompagnement concerne entre autre les domaines suivants :

- La création, reprise et transmission d'entreprise
- La formation continue, la construction de parcours personnalisés, le plan de formation
- La gestion des ressources humaines, et l'aide à l'embauche d'un salarié
- La recherche d'un apprenti, l'enregistrement du contrat d'apprentissage
- L'organisation et la stratégie de l'entreprise
- Le développement commercial
- L'innovation
- L'export
- Le développement durable
- La mise en place d'une démarche qualité, l'accessibilité de l'entreprise aux personnes handicapées
- ...

Contact : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes

Pôle Entreprises, 190 Avenue Guynemer, 06700 Saint-Laurent-du-Var
04.93.14.24.48, www.cma06.fr



CAISSE D'EPARGNE
CÔTE D'AZUR



La CAISSE D'EPARGNE a, depuis ses origines, intégré la dimension de l'intérêt général et participe à la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions, prenant en compte aujourd'hui toutes les composantes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Pour sa part, dans le cadre des orientations nationales en matière de RSE, **la CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR**, faisant partie du groupe BPCE, a choisi comme axe majeur l'aide à la création ou à la reprise d'entreprises par des personnes en situation d'exclusion ou en recherche d'emploi.

Dans le cadre de cet appel à projets, l'éligibilité de demandes de financement de matériel d'investissement (matériel bureautique, informatique, travaux, véhicule...) pourra être étudiée.

CAISSE D'EPARGNE
CÔTE D'AZUR
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.

CONTACTS :

Monsieur Jean-Jacques BELTRAMO - jean-jacques.beltramo@cecaz.caisse-epargne.fr
Monsieur Maurice BILLO - maurice.billo@cecaz.caisse-epargne.fr



La Coopérative d'Activités et d'Emploi Energies Alternatives 06 est une structure de l'ESS, issue des expérimentations visant à **réduire les facteurs d'échec** à la création d'activités, notamment l'isolement et l'apprentissage du métier d'entrepreneur-e.

Elle permet aujourd'hui la **création d'un auto-emploi**, alternative sécurisante au statut d'auto-Entrepreneur, le temps de tester et de valider le modèle économique de l'activité, avant de choisir un statut pertinent et en adéquation avec le projet et la personne.

Ainsi, elle **réduit les coûts et les risques** liés à la création d'activité.

La CAE permet la **multi-activité**, valorisant ainsi l'ensemble des compétences et savoirs-faire acquis, et offrant une meilleure réponse dans le contexte économique actuel.

Elle permet aussi le **multi-emploi**.

Après la période d'accompagnement destinée à cadrer le projet, le statut au sein de la CAE est celui de **salarié-e, avec un CDI** de droit commun à temps variable. Les droits sociaux ouverts sont conservés, voire reconstitués.

La CAE permet aussi le travail en réseau, dans une recherche constante d'intelligence collective, de mutualisations et d'apprentissage de la coopération.

Coopérative, le CAE est une entreprise partagée, appartenant à celles et ceux qui y travaillent.

Pour un premier contact ou information :

Philippe Chemla 06 45 98 31 92 – phil-chemla@energies-06.pro

ANNEXE 2 : Charte locale de développement de l'ESS



Charte de développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire de Pôle Azur Provence

Préambule

Cette Charte fait partie intégrante de la démarche engagée par la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire de son territoire, pour favoriser le développement de l'économie Sociale et Solidaire à travers notamment la signature avec la région Provence Alpes Côte d'Azur d'un Contrat Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire.

Cette Charte est le fruit d'un travail collectif mené par toutes les parties prenantes de l'ESS sur le territoire de Pôle Azur Provence, destiné à partager, clarifier et affirmer notre façon d'appréhender les valeurs et les pratiques de cette économie sur ce territoire.

Elle constitue un point de repère dans le cadre de notre engagement partagé à soutenir un projet dynamique de développement de l'ESS.

L'ESS sur le territoire de Pôle Azur Provence....

L'Economie Sociale et Solidaire constitue une voie majeure pour le fonctionnement de l'économie sur notre territoire.

Une économie du sens, qui répond à des besoins non ou insuffisamment satisfaits, qui donne la primauté à la personne sur le profit et préserve les capacités de choix des générations présentes et futures.

Ainsi, le périmètre de l'ESS dépasse la seule entrée par les statuts - associations, fondations, mutuelles, coopératives - et s'attache à des pratiques d'entreprenariat articulées autour de 4 axes obligatoires :

- l'utilité sociale, sociétale, environnementale ;
- la gouvernance démocratique ;
- la non lucrativité et/ou lucrativité limitée ;
- l'ancrage territorial.

Les valeurs et les pratiques que nous partageons ...

Acteurs et partenaires de cette économie sur le territoire de Pôle Azur Provence, nous partageons avant tout un état d'esprit, des valeurs et des pratiques qui reposent sur une volonté collective d'entreprendre :

- **au service de l'intérêt général et des biens communs**, de l'épanouissement et de la qualité de vie de toutes et tous : bien vivre ensemble, bien être, bien devenir.
- **dans le cadre d'une démarche participative** qui implique l'association des diverses parties prenantes à l'élaboration des choix d'actions à toutes les échelles. Cela se concrétise par une

pratique de gouvernance fondée sur « une personne, une voix », par un partage de nos savoirs, de nos savoir-faire, de nos vouloir faire et de nos moyens.

- **sans rechercher exclusivement le profit individuel**, c'est une économie mise en œuvre par et pour les habitants. Les excédents ne sont pas ou peu distribués aux sociétaires mais servent d'abord à assumer la pérennité et le développement de l'entreprise.

- **sur notre territoire** de façon dynamique « en pensant global et en agissant local », en puisant dans les capacités de notre territoire tout en ayant une vision transversale de développement.

Sur le territoire de Pôle Azur Provence, nous nous engageons à :

- être garants des principes et des valeurs de l'ESS ;
- promouvoir ces principes et ces valeurs en donnant à chacun les moyens de se les approprier : sensibiliser, informer le public et encourager la participation citoyenne ;
- encourager et accompagner les initiatives et les porteurs de projets du territoire ;
- faire de l'ESS un facteur d'identité pour notre territoire ;
- faire de l'ESS un facteur de lien social sur le territoire ;
- nous inscrire dans des dynamiques collectives de coopération et de mutualisation plutôt que de concurrence ;
- coordonner et partager nos initiatives avec d'autres territoires ;

Pour, ensemble, travailler à la construction, avec toutes les parties prenantes, d'un projet de développement soutenable et solidaire de notre territoire.